

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-1

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Secrétariat général Direction des assemblées métropolitaines	N° 2022-1

Représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignation des représentants

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renouvellement du Conseil de Bordeaux Métropole le 17 juillet 2020, et pour permettre la continuité du fonctionnement des organismes dans lesquels l'Etablissement public est amené à siéger, des représentants ont été désignés au sein de différents organismes.

La présente délibération vise à modifier certaines désignations précédemment délibérées ainsi qu'à désigner des représentants au sein de nouveaux organismes.

1/ Modification de représentations de Bordeaux Métropole

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux Montaigne

Conseil du 25/09/2020 n° 2020/203

Il convient de remplacer Madame Laure CURVALE, Titulaire et Mme Stéphanie ANFRAY, suppléante à la Commission de la Formation et de la Vie universitaire de l'Université de Bordeaux Montaigne.

Au regard des dispositions de l'article D.719-45 du Code de l'éducation, à la suite de la nomination ès-qualité de Mme la proviseure du Lycée Magendie au sein de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bordeaux-Montaigne, il convient de procéder à une nouvelle désignation de la représentation de la Métropole au sein de cette instance.

En raison de la stricte application du principe de parité au sein de cette Commission, le représentant titulaire et son suppléant de la Métropole doivent être de sexe masculin.

Collège

Collège	Georges Rayet	FLOIRAC	Il convient de remplacer Mme Lacuey, déjà représentante du Conseil Départemental
Collège	Nelson Mandela	FLOIRAC	Il convient de remplacer Mme Lacuey, déjà représentante du Conseil Départemental
Collège	Cheverus	BORDEAUX	Mme Papin demande à être remplacée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n°2020/203

VU L'article L.2121-21, L.2122-25 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de procéder à un ajustement de la représentation de Bordeaux Métropole au sein de différents organismes

DECIDE

Article 1 : A l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,

Article 2 : De modifier les représentations opérées précédemment pour les organismes suivants :

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux Montaigne

Monsieur Baptiste MAURIN, titulaire à la commission de le Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bordeaux Montaigne, remplace Madame Laure CURVALE, Monsieur Stéphane DELPEYRAT, suppléant à la commission de le Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bordeaux Montaigne, remplace Mme Stéphanie ANFRAY.

Article 3 : De modifier les désignations opérées précédemment pour les organismes suivants :

Collège Georges Rayet et collège Nelson Mandela à Floirac

M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Titulaire remplace Madame LACUEY

Collège Cheverus à Bordeaux

M. Maxime GHESQUIERE, Titulaire remplace Madame PAPIN

Article 4 : La délibération n°2020/203 du 25 septembre 2020 est modifiées selon les dispositions décidées par la présente délibération pour les organismes suivants :

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux Montaigne, Collèges Georges Rayet et Nelson Mandela de Floirac et Cheverus de Bordeaux.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2022	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI